



## HORREUR ET CONSTERNATION

Après Suruç, Ankara, l'avion russe en Égypte, Beyrouth, c'est Paris qui a été cruellement frappée par le terrorisme abject, qui frappe sans distinction de nationalité, de religion ou de couleur de peau.



### Voici la déclaration lue au CHSCT 44 le 17/11 (extrait) :

C'est avec horreur que nous avons pris connaissance des attentats perpétrés vendredi 13 novembre dans Paris et au Stade de France. La CGT est profondément choquée et indignée par ces attentats criminels qui ont été perpétrés dans la nuit du 13 au 14 novembre à Paris. Parmi les nombreuses victimes, nous pleurons la perte de deux de nos collègues douanières qui ont perdu la vie lors de ces attentats alors qu'elles sortaient entre amis, un collègue des Finances Publiques a aussi perdu la vie au Bataclan. **Nous adressons nos très sincères condoléances à leurs proches. Nos pensées accompagnent également les victimes, les blessé-e-s et leurs familles face à l'atrocité et à l'horreur des événements qui ont choqué l'ensemble de la Nation et du monde civilisé. Nous tenons à saluer la mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agents des services et entreprises publics, qui montrent en chaque circonstance, leur engagement au service des populations.** Nous saluons également cet élan de solidarité qui s'est propagé dans l'hexagone et bien au-delà de nos frontières.

Les militants et les syndiqués de la CGT continueront plus que jamais à défendre au quotidien les valeurs de solidarité, de paix et de fraternité, valeurs essentielles de la démocratie et de notre république. La CGT réaffirme son attachement aux libertés individuelles et collectives.

Alors que notre société vit une crise économique et sociale terrible, ces fondamentaux doivent être réaffirmés plus que jamais... Entre autres mesures de renforcement des effectifs au ministère de l'intérieur, l'annonce de 1000 douaniers supplémentaires reste à confirmer. Au-delà de ces heures d'émotion et de recueillement, d'autres mesures, tant au niveau national qu'international, seront à

mettre en œuvre rapidement pour retrouver ces valeurs de la République et conquérir une paix durable partout dans le monde...Sachez toutefois que fort des expériences passées, nous resterons vigilants afin que les actes suivent les intentions. Les administrations fiscales participent au premier plan dans la lutte contre les grands trafics depuis toujours et doivent plus que jamais rentrer dans le dispositif qui se dessine.

Sachez également que nous aurons ici même, au sein du CHSCT une attention toute particulière aux moyens qui sont mis en œuvre pour faciliter le travail de nos collègues et assurer leur protection. Les missions de sauvegarde du citoyen ne peuvent être efficaces que par la garantie de la sécurité des agents de l'État.

## GASTON, Y'A PERSON AU TELEPHON

La DRFIP a un problème de téléphonie mais visiblement ça n'inquiète pas grand monde. La question a déjà été abordée en CTL mais l'autocom continue de saturer lors des échéances et bon nombre d'appels n'aboutissent pas. Récemment, pour cause de congés et d'arrêts maladie (forcément imprévus), le standard n'a pas fonctionné pendant une semaine ! Il est vrai que nous n'avons pas d'équipe de renfort (et la pénurie d'emplois n'y est pas pour rien) sur ce poste spécifique. Le fait que nos services soient injoignables par téléphone donne une image désastreuse de notre administration.

Dans une période où la direction restreint ou tente de restreindre les plages d'accueil physique du public, devons nous accepter cela ?

## MUTUELLES FONCTION PUBLIQUE EN DANGER

Le projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale introduit deux articles inquiétants pour l'avenir du mutualisme dans la Fonction Publique d'État.

Le premier a pour objectif de mettre fin à compter du 1er janvier 2020 à la délégation de gestion du régime obligatoire de l'assurance maladie aux mutuelles de la Fonction Publique et remet en cause les habilitations des mutuelles de fonctionnaires de l'état, celles-ci devenant de simples délégataires de gestion, révocables par décret.

L'autre a pour objectif de créer un nouveau dispositif spécifique d'accès à la complémentaire santé pour les personnes retraitées de plus de 65 ans sur la base d'appels d'offres. C'est une attaque en règle contre la protection sociale complémentaire des agents de la Fonction Publique.

Au passage, au-delà de la remise en cause de la gestion des régimes obligatoires et complémentaires par nos mutuelles, **c'est une remise en cause de la nécessaire solidarité entre titulaires et non titulaires, entre actifs et retraités.**

La CGT Fonction Publique exige l'abrogation de ces deux articles ! Mettons fin aux tentatives de marchandisation de la Sécurité Sociale et des complémentaires santé. Agissons !

